



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES DE L'AGENCE A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

VENTE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Jusqu'à 100.000 €.....	7 % TTC forfaitaires
de 100.001 € à 250.000 €	6 % TTC du prix de vente
de 250.001 € à 500.000 €	5 % TTC du prix de vente
À partir de 500.001 €	4 % TTC du prix de vente
Terrain à bâtir	7 % TTC du prix de vente

TVA incluse au taux en vigueur : 20 %

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux
de l'agence ayant reçu le mandat initial**

Honoraires au 16 octobre 2018 – La délivrance d'une note est obligatoire

ORPI CONSILIUM – 32 rue Charles de Gaulle – 91440 BURES SUR YVETTE
SAS Virnan Gestion au capital social de 8.000,00 € - SIREN 480442193 –
Siège social 32 rue Charles de Gaulle 91440 Bures sur Yvette
Carte Professionnelle : CPI 9101 2016 00012039 délivrée par la CCI Essonne –
Nom de la garantie financière : SOCAF - 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS